

Titre : Le lieu de travail

Direction : Pascal Oudot (PR – Directeur du CERC) et Damien Bondat (MCF – CERC)

Problématique :

Une règle des trois unités, de temps, de lieu et d'action distingue, dans son principe, la sphère du travail de celle de la vie personnelle ou de la vie publique. Passer la porte de l'entreprise c'est, pour le salarié, changer de monde et endosser son lien de subordination. Pour l'employeur, les choses sont tout aussi claires : il se conçoit et se veut maître chez lui ; l'entreprise se pense inconsciemment sur le modèle institutionnel classique de l'État, avec sa population (les ressortissants ou nationaux de la collectivité de travail, mais aussi tout un ensemble de migrants), son gouvernement (l'employeur) et son territoire. Il est donc tentant d'appréhender le lieu de travail comme étant le territoire de l'entreprise.

Cependant, l'approche juridique de l'espace du travail comme support concret de l'entreprise et de sa collectivité humaine semble relever du non-dit, de « la dimension cachée ». On trouve certes des études sur le lieu de travail ; mais elles ne prennent en compte que l'adresse, l'emplacement de ce lieu, ses coordonnées sur la carte, sa distance par rapport au domicile de l'intéressé et pas cet espace en lui-même. L'approche est, de surcroît, obscurcie par des confusions. La référence au lieu de travail n'est souvent qu'une formule de style pour évoquer la relation de travail. De même, le périmètre ou les frontières de l'entreprise, ne sont-ils généralement cités que comme une métaphore des relations entre établissements et sociétés (filiales, sous-traitants) ou comme support d'application du droit des relations collectives de travail.

Sans doute, cette carence correspond-elle partiellement à une différence de nature. Alors qu'un État ne se conçoit pas sans territoire et frontières, l'entreprise peut s'en passer ; à tout le moins peut-il y avoir une disproportion totale entre sa puissance et l'extension de ses locaux. Par ailleurs, les travaux sur les espaces clos des institutions menés dans le sillage de M. Foucault et dans le contexte de la crise du modèle taylorien apparaissent aujourd'hui datés, voire obsolètes. Nombre de « forteresses ouvrières » ont aujourd'hui disparu cependant que le développement de nouvelles politiques de gestion du personnel et d'implantation des technologies de communication a désarticulé les relations fondées sur l'espace/temps traditionnel (nouveaux modes de management ; accélération du télétravail). Pour certains, le modèle du lieu de travail serait en voie de dépassement au profit de celui, virtuel, du réseau ou du cyberspace. Mais le monde réel est loin d'avoir disparu et, paradoxalement, les questions que posent ces nouveaux modes de travail ne font souvent que refléter en creux à quel point les relations individuelles et collectives reposent implicitement sur cette réalité immédiate du lieu de travail. En fait comme en droit, la dimension spatiale des relations sociales demeure donc déterminante et mérite examen.

Méthodologie et résultat attendus

L'idée directrice du projet tient dans l'étude des répercussions - potentielles ou réelles – de l'évolution du lieu de travail sur le droit du travail. La recherche prend donc acte de la dématérialisation progressive du lieu de travail (nouvelle forme de salariat, télétravail) pour

mettre en lumière les conséquences qui en résultent. L'objet de la thèse consisterait alors à la cartographie de ces évolutions, à leur évaluation et, éventuellement, à identifier les transformations les plus marquantes sur le droit du travail.

La méthodologie s'appuie sur une étude du droit interne (texte normatif et jurisprudence). Le champ d'étude concernera le droit du travail évidemment mais aussi le droit des obligations, le droit de la sécurité sociale, le droit international, le droit de l'Union Européenne et le droit administratif.

D'un point de vue interdisciplinaire il serait également intéressant d'étudier si la réalité juridique des lieux de travail correspond toujours aux représentations sociologiques, ergonomiques, psychologiques et politiques des espaces de travail

Adéquation aux thématiques de l'établissement

Le présent projet de recherche se place parfaitement dans les thématiques de l'université de Toulon notamment l'axe numérique. Il se rattache également aux axes du CERC à travers l'étude du contentieux mais aussi parce que le CERC développe des recherches en droit social par le biais de ses membres.